

Bulletin d'informations Municipales

Le mot du Maire

Adresser des vœux de bonheur et de réussite en cette période de difficultés et d'incertitudes peut paraître paradoxal, et pourtant c'est sans doute, au-delà de la tradition, une bonne manière de manifester notre volonté de faire bouger les choses. Alors, du fond du cœur, bonnes fêtes et bonne année !

L'année 2015 sera marquée par des élections départementales avec un nouveau découpage du territoire et des élections régionales avec notre nouvelle appartenance à la grande région Aquitaine/Limousin/Poitou-Charentes. Il reste à connaître la définition des compétences que le législateur attribuera à chaque collectivité (commune, agglomération, département et région) ; le débat est en cours au Parlement. Mais quoiqu'il advienne, le besoin de services de proximité des citoyens n'en sera que plus indispensable.

La responsabilité du maire est de savoir rassembler pour toujours mieux vivre ensemble et avancer collectivement, ce qui ne peut se concevoir sans les administrés. Oui, car ce sont bien toutes les forces vives de notre commune, entre autres un tissu associatif dynamique, qui permettent le développement et l'animation de la vie locale, sociale, culturelle et sportive. Leurs actions sont des éléments déterminants dans la création de liens entre les Turennois et au-delà.

Comme nous l'espérons, la mise en service de la Grange Rouge a facilité le travail des associations. Par ailleurs, cet équipement est très apprécié comme en attestent les nombreuses demandes de réservations déjà enregistrées pour 2015.

Pour toutes ces raisons, je voudrais très sincèrement vous remercier, toutes et tous, pour votre investissement quel qu'il soit, au service de notre belle commune.

Dans ce contexte de crise économique profonde, de raréfaction drastique de l'argent public très explicitement confirmée par le Premier Ministre au cours du dernier congrès des Maires, je veux confirmer la volonté de l'équipe municipale de conduire les trois projets phares sur lesquels nous nous sommes engagés :

- La restauration complète du bâtiment de la mairie,
- La création de l'espace de loisirs à Turenne-Gare,
- La restauration de l'ancien bâtiment de la Poste.

La recherche de subventions auprès des différents financeurs est déjà bien engagée. J'espère que ces derniers pourront continuer à nous aider, comme ils l'ont fait par le

Suite page suivante

Mairie de Turenne
Tél : 05 55 85 91 15
mairie@turenne.fr
www.turenne.fr

Sommaire du Numéro 3

- Page 2 à 6 : La page des Associations
- Page 6 à 11 : Compte-rendu du Conseil municipal
- Page 11 à 13 : Le Conseil Municipal vous informe
- Page 13 à 16 : Infos diverses

T
U
R
E
N
N
E
S
O
F
I
N

Suite du Mot du Maire

passé, mais il serait bien présomptueux à ce jour de faire quelque annonce que ce soit.

Quant à la collégiale, sur laquelle vous trouverez un article en pages intérieures, je reprends simplement les mots que j'ai prononcés devant Monsieur le Sous-Préfet le 29 octobre : « Ce dossier est d'une exceptionnelle ampleur, il doit être traité de façon tout aussi exceptionnelle ». Le travail ne fait que commencer.

Bonne et heureuse année à chacune et à chacun d'entre vous.

TURENNE GYM VITALITE

Il est difficile de présenter en quelques lignes le Turenne Gym Vitalité mais comme ce club fait partie du patrimoine communal, je vais rappeler qui il est.

L'association TGV a vu une augmentation à la rentrée de ses licenciées, elle reste dans la commune la seule à proposer une activité sportive hebdomadaire depuis 13 années.

Rejoignez-nous, c'est donner une valeur ajoutée à son temps libre, c'est prendre soin de soi, de son corps et de sa tête. Au fil du temps, une belle amitié partagée et d'entraide règne dans le groupe.

Le Bureau et les adhérentes vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour 2015 en espérant trouver une nouvelle structure pour finir cette nouvelle année en vue des futurs travaux qui se cogitent sur l'ensemble du bâtiment de la mairie.

LA TURENNOISE

Après une année qui fut réussie, puisque le temps et le monde étaient au rendez-vous à chacune de nos manifestations (pas moins de 400 personnes au mois de Mars et 130 au mois d'Octobre), l'ensemble de l'association tient à remercier tous les bénévoles et participants, et vous informe de sa prochaine assemblée générale qui se tiendra courant Janvier 2015.

Nous vous souhaitons de bonnes et agréables fêtes de fin d'année.

En comptant sur vous en Mars 2015 pour la traditionnelle "Turennoise".

Sportivement,
Le Bureau

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Bonjour à toutes et à tous,

Pour la première fois, le loto de l'école a eu lieu à la Grange Rouge et ce fut un réel succès ; il a même fallu, hélas, refuser quelques personnes. Cette manifestation est toujours très attendue et appréciée des enfants mais aussi des plus grands.

Suite

Les
Parents
d'élèves
de
la
Mairie
de
Turenne

Nous allons poursuivre en nous consacrant à la prochaine manifestation qui se déroulera le Samedi 21 Février, à la Grange Rouge. En effet, cette année, un spectacle est prévu et ouvert à tous pour Carnaval. Les enfants seront déguisés et auront un goûter à cette occasion.

En attendant, toute l'équipe et moi-même vous souhaitons de passer de joyeuses fêtes de fin d'année.

La Présidente et le Bureau

LES AMOUREUX DES JARDINS DE LA VICOMTE

Le dimanche 5 octobre, les Amoureux des Jardins de la Vicomté ont fêté les 10 ans de création de leur association à la Grange Rouge. Dans ce cadre magnifique, les membres du comité directeur et les adhérents ont tenu à présenter, à travers différents stands, l'étendue des activités proposées tout au long de ces 10 ans d'existence. Le Troc d'automne s'est tenu sous un chapiteau, monté pour l'occasion. Les échanges ont été fructueux, comme d'habitude.



A côté d'une série d'aquarelles, peintures et enluminures ayant pour thème le végétal, une exposition de photos, des diaporamas numériques ont mis l'accent sur les bons moments passés autour des ateliers liés aux techniques jardinières (compostage, greffage...).

Etaient également illustrés nos initiations à l'art floral pour les marchés de Noël, les balades dans la campagne à la recherche de fleurs sauvages, les ateliers cuisine, les soirées du goût, les soirées d'été au jardin, les différents trocs de printemps et d'automne, les excursions pour découvrir les jardins remarquables de notre région...

Malheureusement, le temps s'est montré maussade mais chacun a pu se ragaillardir autour d'une boisson chaude ou apprécier une petite pâtisserie offerte par les membres de l'association.

Une tombola a été organisée, de jolis petits sacs ont été réalisés pour l'occasion à partir de pochoirs. Le vin d'honneur, baptisé « ap(é)rrusage », a réuni une soixantaine de personnes, en présence du Conseiller général du canton voisin M.Vacher, du Maire M.Gary, ainsi que des membres du Conseil municipal de Turenne.

Les enfants n'avaient pas été oubliés : un atelier initiation à la peinture végétale leur était spécialement dédié. Sans grande réussite quant à la fréquentation ! Aussi, les adultes ont-ils été les bienvenus pour s'initier à cette technique et repartir avec leur « œuvre ».

Nos amis du Puy Mézier, parrains de l'association, nous ont gratifiés d'une superbe exposition de légumes originaux de toutes variétés, forte appréciée par les visiteurs.

L'après-midi, une trentaine de personnes ont participé à une lecture du paysage, animée par une de nos adhérentes qui, à partir des éléments naturels, a proposé une vision éclairante de l'activité humaine sur la campagne environnante.

Suite

En résumé, une jolie journée qui a demandé beaucoup d'investissement de la part des adhérents. Tout a été réalisé grâce à l'implication de chacun. Inventivité et créativité ont été les maîtres mots, budget serré oblige !

Le comité directeur et les membres de l'Association remercient toutes les personnes qui, par leur présence ont montré leur intérêt pour notre fête, et ainsi, ont contribué à la réussite de cette manifestation.

Catherine Montorier

TURENNE PASSION

La saison va arriver à sa fin, et cette année encore, notre Association a partagé avec vous tous, des moments de détente et de bonheur, grâce, c'est vrai, à la majorité d'entre vous qui participez à nos animations.

Rien ne serait possible sans vous, sans votre contribution, mais aussi et surtout sans le groupe de bénévoles que j'ai l'honneur de présider et que je remercie.

La Grange Rouge nous aide pour le bon déroulement de nos activités, de plus, la démarche municipale envers les associations telle que la nôtre ne peut que générer l'envie d'aller plus loin dans l'organisation de moments chaleureux avec les Turennois. Merci à Monsieur le Maire et à ses conseillers pour la confiance qu'ils nous témoignent.

Toute notre organisation est basée sur l'amitié et la convivialité, la confiance s'est instaurée d'elle-même et nous permet de réaliser de belles choses.

La réussite de nos animations ne fait plus de doute, cette année encore nous l'avons rencontré systématiquement et tant mieux pour tous. Nous allons d'ailleurs rajouter une ou deux manifestations au cours de la prochaine saison, probablement en Avril et en Août. Nous réfléchissons aussi à combler une période hivernale parfois longue et tristounette de Décembre à Mars... Mais restons prudents, car avec une dizaine d'animations (sans compter les expositions) nous sommes déjà bien occupés.

Puisque nous arrivons aussi en fin d'année, en ce moment de fête, toute l'équipe de Turenne Passion se joint à moi pour vous souhaiter ses meilleurs vœux pour 2015, espérant vous retrouver toujours plus nombreux pour nous aider à faire vivre à tous, Turennois et visiteurs, des moments festifs incontournables.

Pierre, Président de Turenne Passion et tout le Bureau

LES VISCOMTINS

Après notre séjour sur la côte varoise, le 23 novembre, nous avons fait notre repas de fin d'année à Curemonte, repas par ailleurs délicieux.

Notre assemblée générale aura lieu le 18 janvier à la salle polyvalente.

Bonne fin d'année à tous !

Le Bureau

LES AMIS DE TURENNE

La « saison » 2014 des Amis de Turenne a été bien remplie et celle de l'été 2015 est maintenant pratiquement au point. Elle débutera dès le 13 juin, à la Chapelle des Capucins (nef) par la première des 7 expositions qui jalonneront l'été jusqu'à l'Assemblée générale, prévue le dimanche 23 août, également à la Chapelle des Capucins.

Les expositions permettront d'accueillir des artistes, peintres, dessinateurs, verriers, originaires ou proches de la région et ayant déjà recueilli des récompenses et témoignages de reconnaissance tant en France qu'à l'étranger.

Nous aurons aussi le plaisir d'accueillir encore cette année l'exposition vente de calligraphies et enluminures qui a toujours beaucoup de succès.

Lors de l'Assemblée générale, comme à l'accoutumée, en sus des rapports habituels statutaires, une conférence permettra d'approfondir notre connaissance de Turenne, de l'histoire de France... : la liste des sujets est inépuisable...

Nous aurons le plaisir de convier toute la population de Turenne et les touristes présents au 2^{ème} salon du livre de Turenne le dimanche 16 août, toujours à la Chapelle des Capucins.

Enfin, nous proposerons divers spectacles, suffisamment variés, nous l'espérons, pour que chacun trouve l'occasion d'y participer : Jazz piquenique à la Grange Rouge le 3 juillet, Concert de musique baroque à la Collégiale le 11 juillet, Théâtre (Molière) à la Grange Rouge le 15 juillet, Cycle Beethoven (les sonates) par la pianiste américaine Dalia Lazar les 22 et 23 juillet, à la Chapelle des Capucins...

Il n'est pas exclu que d'autres spectacles et concerts viennent se greffer à ce programme déjà bien fourni : des prospectus et des affichages vous en informeront, de même que les publications de l'Office de Tourisme.

A tous, l'Association des Amis de Turenne souhaite d'ores et déjà de joyeuses Fêtes de Noël et de début d'année en attendant de vous accueillir lors de nos activités.

Le Président
Jacques Levard

FNACA - COMITE DE TURENNE

L'assemblée générale du comité a eu lieu le jeudi 11 décembre 2014 à la Salle polyvalente.

Le compte-rendu des activités 2014, ainsi que le compte-rendu financier ont été adoptés à l'unanimité.

Quelques projets pour 2015 : repas avec nos collègues et amis du canton, sortie sur une journée en commun avec les Viscomtins et un concours de belote.

Début 2014, le comité FNACA de Brive Sud ayant été dissout, quinze membres de ce dernier ont rejoint celui de Turenne, ce qui fait aujourd'hui 35 adhérents au comité de Turenne.

Le Bureau a été reconduit en totalité et rejoint par l'ex-Président de Brive Sud en tant que Vice-président.

Le Président,
Georges Courdurié

LA PETANQUE TURENNOISE

La Pétanque Turennoise a organisé son assemblée générale le 24 Octobre.

Le bilan de la saison 2014 a été satisfaisant. Les championnats Départementaux organisés par le comité de la Corrèze ont connu un vrai succès (Turenne a terminé à égalité avec le club de Donzenac).

Pour le bilan financier, le trésorier a annoncé de bons résultats.

Pour améliorer l'espace de jeu, le club va faire des travaux d'éclairage, qui sont insuffisants et rajouter de la castine.

Le Bureau a été reconduit avec l'arrivée de Mme Liliane Jean de Puybrun à la place de M. Marcel Chastrusse au poste de secrétaire adjoint.

Voici le calendrier des manifestations pour 2015 :

- Concours de belote : Samedi 10 Janvier à 20h30 à la Grange Rouge
- Loto : Dimanche 15 Février à 14h à la Grange Rouge
- Concours de Pétanque 55 ans et plus : Vendredi 24 Avril à 14h30
Vendredi 26 Juin à 14h30
- Concours de pétanque ouvert à tous : Samedi 1er Août à 14h30
- Repas champêtre : Samedi 1er Août à 20h30
- Brocante/Vide-grenier à Turenne-Gare : Dimanche 16 Août

Le Bureau

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 04 SEPTEMBRE 2014 à 20 heures 30

Membres présents :

Mr Y. Gary, Mr JP. Clergeau, Mme Batut, Mr J. Levard, Mr G. Courdurié, Melle Chambon, Mr Estivie, Mr Guillaume, Mme Duarte, Mr Beylie, Mme Crespel, Mr Boubert, Mr Claval, Mme Geoffre

Absente, excusée : Mme S. Lafaye

Secrétaire de séance : Melle S. Chambon a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE du JOUR :

- **Appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre de la restauration de la Mairie :**

La commune souhaite engager la réhabilitation complète du bâtiment de la Mairie. Plusieurs raisons motivent cette restructuration :

- Avec la mise en service de la Grange Rouge, la salle polyvalente à l'étage n'a plus de raison d'être. De plus, son acoustique est très mauvaise.

- L'agence postale communale doit être mieux isolée pour d'évidentes raisons de confidentialité.

- La population Turennoise augmente régulièrement et les services à rendre aussi, de plus avec le désengagement constant des services de l'Etat, ils s'accroissent également.

- L'actuel agencement date d'une trentaine d'années, il convient de réorganiser, de moderniser et de s'adapter aux nouvelles technologies d'ensemble.

La première étape est le choix du maître d'œuvre qui va piloter l'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'engager la restructuration complète du bâtiment de la mairie,
- décide de lancer un appel à candidature pour le choix du maître d'œuvre,
- donne pouvoir au Maire pour engager l'opération et signer tous les documents nécessaires.

• **Appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre de l'espace de loisirs à Turenne-Gare :**

Le conseil municipal a décidé de revaloriser l'ensemble constitué par l'étang, le terrain de sport et celui à proximité pour constituer un espace ludique et de convivialité ouvert à toutes les générations.

Cet équipement pourrait avoir plusieurs objectifs :

- ludique : lieu d'activités et de jeux parfaitement sécurisé pour les enfants,
- santé : un parcours de santé pédagogique destiné à tous,
- lieu de rencontre et lien social : cet espace exclusivement piétonnier et parfaitement sécurisé équipé de tables, bancs, etc. permettra à toutes les familles, personnes seules, personnes âgées, de venir se promener, se détendre et rencontrer de façon conviviale d'autres usagers.

Cet outil a véritablement pour vocation :

- d'être un espace de jeux et de loisirs pour les familles, les enfants et les touristes,
- d'être un lieu de rencontre convivial qui contribue à créer du lien social entre générations,

L'aménagement de cet espace doit être respectueux du site, et l'ensemble des équipements doit être installé dans un souci de respect de l'environnement, d'intégration parfaite dans ce cadre naturel bien protégé.

C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il convient de faire appel à un architecte paysagiste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'engager l'opération de création d'un espace de loisirs à Turenne-Gare,
- décide de solliciter, par procédure simple, trois architectes paysagistes pour la maîtrise d'œuvre de l'opération,
- donne pouvoir au Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de l'opération.

• **Renouvellement de la ligne de trésorerie :**

Le Maire rappelle que pour palier l'insuffisance de trésorerie liée aux lourds travaux de la Grange Rouge et au décalage de perception des subventions, le Conseil municipal avait sollicité le 14 mai 2013 une ligne de trésorerie à hauteur de 400 000 € auprès du Crédit Agricole Centre

France.

Cette ligne de trésorerie est arrivée au terme de sa durée de vie en pleine période estivale.

Aussi, le Maire, conformément à la délégation d'attribution que lui a donné le conseil municipal en date du 4 avril, a pris la décision de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 150 000 € seulement dans les mêmes conditions que la précédente.

Il convient que le conseil municipal accepte cette décision et valide définitivement cette ligne de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 150 000 € auprès du Crédit Agricole Centre France,
- donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents.

• **Evolution du site Internet :**

Le maire rappelle que notre site internet a été créé il y a un peu plus de 4 ans avec une vocation historique et touristique prioritaires. Il beaucoup vieilli et il ne correspond pas aux besoins nouveaux qu'exprime la population. Après les élections, j'ai proposé la constitution d'une commission communication et nouvelles technologies pour prendre en charge ce dossier.

Jacques Levard, qui va piloter ce dossier avec les jeunes élus du conseil fait un premier état des lieux.

Un site internet est aujourd'hui pour une commune, comme pour un service public ou une entreprise, un outil d'usage permanent.

C'est à la fois une vitrine et un outil de consultation qui doit s'adapter sans cesse au fait que les utilisateurs (population résidente, entrepreneurs, touristes, autres communes ou services publics) sont de plus en plus nombreux à être des consommateurs exigeants en termes d'actualité des informations, de pertinence des informations, et d'exhaustivité de celles-ci ; aujourd'hui, l'utilisateur veut tout avoir sur tout, en quelques manœuvres élémentaires.

Le site internet de la Commune de Turenne a été mis en ligne il y a environ 4 ans, avec un objectif premier : faire connaître l'histoire de la Vicomté, en montrer l'esthétique, proposer des documents de référence historiques, et, accessoirement, proposer des éléments d'informations pratiques.

Il a été créé par une société de service qui a utilisé un système « propriétaire », ce qui rend complexes les mises à jour et les formats de celles-ci. Par ailleurs, la rigidité du système le rend non évolutif aux normes actuelles.

Aujourd'hui, le paysage des créations de sites internet a beaucoup évolué et s'est considérablement simplifié. On voit couramment des sites créés par des écoles et les enfants eux-mêmes ; des individus ou des familles créent leurs sites, ainsi que des entreprises artisanales... Tous passent par des outils de création qui les rendent autonomes.

Il ne s'agit pas de condamner le site actuel, mais de le laisser être performant pour ce qu'il a été : une plateforme historique et esthétique.

En revanche, nous avons absolument besoin d'une plateforme d'une grande souplesse de mise à jour, à la disposition de tous, orientée vers le service, avec des mises à jour aisées et ouvertes.

La commission nouvelles technologies et communication-information va réfléchir aux besoins et aux contraintes, afin de rédiger un cahier des charges qui permettra de construire un nouveau site opérationnel avant le 1^{er} juillet prochain.

- **Participation aux frais de scolarisation de Cosnac, année 2013/2014 :**

Par délibération en date du 19 octobre 2007, le conseil municipal a accepté de participer aux frais de fournitures scolaires pour les enfants de Turenne scolarisés à COSNAC.

Le montant de la participation était déterminé par le montant de l'article « fournitures scolaires » du budget de fonctionnement divisé par le nombre d'élèves inscrits à l'école de TURENNE.

Le Maire de COSNAC que j'ai rencontré récemment souhaiterait que cette convention soit reconduite pour l'année **2013/2014**.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- confirme qu'il refuse de participer, hors cas particulier dûment justifié, aux frais de scolarisation des enfants de TURENNE dans une autre commune dans la mesure où nous disposons de tous les services nécessaires à une bonne scolarisation,
- décide d'accepter de participer aux frais de fournitures scolaires,
- décide que le montant de cette participation pour l'**année scolaire 2013/2014** s'élèvera à 60,00 € par enfant,
- donne pouvoir au Maire pour mettre en œuvre cette décision.

- **Utilisation du service de remplacement du Centre de Gestion :**

Monsieur le Maire rappelle que pour faire face au problème posé par l'absence momentanée de personnel dans les collectivités territoriales, le CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CORREZE, conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, a créé un Service Public de l'Emploi Temporaire.

L'équipe d'intervenants de ce service est constituée d'agents non titulaires, sélectionnés, formés et recrutés par le Centre en vue :

- soit d'assurer la continuité des services publics d'une collectivité territoriale affiliée en cas d'indisponibilité ou de défaillance d'un ou plusieurs de ses agents affectés sur des emplois permanents en raison

- * d'un congé annuel,
- * d'un congé de maladie,
- * d'un congé de maternité,
- * d'un congé parental,

- soit de permettre à une collectivité territoriale affiliée de faire face à un besoin saisonnier ou occasionnel,

La possibilité de bénéficier, en cas de besoin, de l'intervention d'un de ces agents du Centre de Gestion est subordonnée à la signature d'une convention générale d'affectation à des missions Temporaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention générale d'affectation avec le Centre Départemental de Gestion de la CORREZE pour bénéficier de l'intervention d'un agent non titulaire du Service Public de l'Emploi Temporaire,
- autorise le Maire à signer ladite convention et à faire appel à ce service en tant que de

besoin,

- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

• **Rapport annuel sur la qualité de l'eau :**

Conformément à la réglementation, le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur la qualité du service et du prix des eaux de Roche de Vic.

Un dossier est remis à chaque conseiller.

Le rapport porte sur l'année **2013** et il a été établi par le Bureau BD Environnement de Saint-Céré (46).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve ce rapport,
- constate que la qualité de l'eau est globalement bonne.

• **Délibération modificative :**

Le conseil municipal, sur proposition du Maire,

Décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

- Art 61523 (Voies et Réseaux)..... - 900,00 €
- Art 668 (Autres charges financières).....+900,00 €

• **Questions diverses :**

Lors du conseil municipal du 4 avril 2014, en questions diverses, Mr le Maire avait évoqué la possibilité de faire réaliser une étude diagnostic, en vue de la diminution de l'utilisation des pesticides.

Le conseil municipal, unanime, avait donné son accord de principe.

Il convient désormais de réaliser cette étude et de solliciter préalablement une subvention auprès de l'ADEME.

L'étude sera réalisée par FREDOM Limousin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- donne son accord pour la réalisation de cette étude par la FREDOM Limousin,
- sollicite auprès de l'ADEME une subvention à hauteur de 50% du montant de la dépense engagée soit 1 100 euros,
- donne pouvoir au Maire pour engager l'opération et signer tous les documents nécessaires.

En vue d'obtenir l'accès à une de ses parcelles, un habitant de Turenne a demandé le passage sur un bien de section qui appartient aux habitants de ce village.

Le conseil municipal n'a aucun fondement juridique pour donner quelque autorisation (ou refus) que ce soit à l'usage de cette parcelle.

Le conseil municipal ne souhaite pas engager une démarche formelle auprès des riverains.

Un courrier précisant ces éléments sera adressé au pétitionnaire.

Mme M. Batut, adjointe, fait un point sur l'effectif de la rentrée scolaire : 64 enfants.

Cycle I (maternelle) : 27 enfants, Cycle II : 16 enfants et Cycle III : 21 enfants.

La mise en route des rythmes scolaires a été un peu difficile, quelques petits problèmes pour l'organisation du mercredi – 14 enfants vont au centre aéré, la société ARCOUTEL assure le transport pour les mercredis (85 € par trajet Turenne/Jugeals-Nazareth).

C. Boubert demande ou en est l'arrêt de Mme Muriel COULON, agent technique de la commune. Elle est toujours en arrêt de travail depuis le 10 septembre 2013.

JP. Clergeau propose au conseil municipal de revoir la convention concernant la location de la Grange Rouge. A l'usage, on se rend compte qu'il faut absolument intégrer le nettoyage dans la location. Le maire propose que les modifications à la convention de location soient examinées lors du prochain Conseil municipal.

Il fait part au conseil municipal que les travaux de Voirie pour 2014 ont été répartis entre trois entreprises :

Entreprise EUROVIA : Le Chaffol : 2 984 € ; Linoire : 3 322 € et Gernes : 3 451 €

Entreprise ATS : Ecole : 2 603 € et Baladre : 3 443 €

Entreprise DEVAUD : Le Pré Grand : 4 066 € et Terres Mâles : 6 245 €

N. Guillaume demande s'il est possible de retracer le passage piétons.

La traversée du bourg est désormais en « Zone 30 », de ce fait il n'y a plus besoin de passage piétons.

Il demande également si un courrier a été envoyé à la SNCF pour le fauchage. Non, cela n'a pas été fait.

Il demande également si les motos peuvent passer sur le chemin « A Billet ». Il n'y a aucune interdiction donc elles peuvent circuler.

M. Batut propose que la commission cadre de vie se réunisse pour discuter de l'organisation du repas des anciens.

Le Conseil Municipal vous informe...

COMMISSION SCOLAIRE

Noël arrive ! Les enfants attendent avec impatience les vacances et le passage du Père Noël. Pour faire patienter, un spectacle de magie est organisé à l'école, le Jeudi 18 Décembre.

Le traditionnel repas de Noël est préparé par Josette Gaumond.

Mme Virginie Tourenc et sa classe du Cycle 3 ont la joie de pouvoir partir en classe de neige à Chamonix. Le séjour se déroulera du 6 au 15 janvier 2015. Le coût total du séjour par enfant s'élève à 655 €. Le Conseil Général prend en charge 40 % soit 262 €, la Commune 30 % soit 196,50 € et l'Association des Parents d'Elèves offre 50 € par enfant. Il reste à la charge des familles 146,50 € pour ce séjour.

Nous souhaitons aux enfants, à toute l'équipe enseignante ainsi qu'au personnel communal un très Joyeux Noël et tous nos Meilleurs Vœux pour l'année 2015.

RESTAURATION DE LA COLLEGIALE DE TURENNE

Le dossier de la restauration de la Collégiale de Turenne est ouvert depuis bien longtemps, mais les travaux importants que nous avons conduits au cours des deux mandatures précédentes ne nous avaient pas permis d'avancer sur ce projet complexe. En effet, nous devons mettre en place un dispositif spécifique qui permette de faire face à ce chantier de très grande ampleur. Certes, il présente un intérêt majeur pour l'histoire de Turenne, pour celle de l'édifice aussi compte tenu de sa taille, de la diversité des travaux à réaliser tant extérieurs qu'intérieurs, mais il nécessite surtout un budget, estimé à environ quatre millions d'euros hors taxes à ce jour, à première vue très largement démesuré par rapport à nos moyens. C'est pour cette raison que nous devons, avant toute chose, réfléchir à la véritable faisabilité de ce projet.

La Municipalité a fait réaliser en 2011, par l'architecte en chef des monuments historiques une étude diagnostic qui fait apparaître d'importants désordres pouvant à terme mettre en péril l'édifice ; ces désordres proviennent à la fois de l'âge de celui-ci (350 ans...), mais aussi d'erreurs commises lors du décapage des murs dans les années 80 (imperméabilisations entraînant des remontées d'eau). La restauration extérieure devra donc comporter une reprise complète de la charpente et de la toiture, la stabilisation des murs, une reprise des contreforts, une stabilisation des sous-sols... De même, il est devenu indispensable de remettre en état tout l'intérieur (électricité/éclairage, boiseries, stalles et éléments de décors, etc.).

La Municipalité ne peut évidemment pas supporter seule un tel budget, mais elle assumera complètement tant ses responsabilités de maître d'ouvrage que ses responsabilités « historiques » : nous devons garder à Turenne sa Collégiale, témoin très rare dans la Région d'une architecture religieuse du 17^{ème} siècle, et lieu emblématique d'une commune qui porte le nom d'un des hommes les plus illustres de notre histoire nationale.

A notre initiative, Monsieur le Sous-Préfet de Brive a convié à Turenne le 28 octobre dernier, les services concernés de l'Etat, de la Région et du Département. Cette rencontre a permis de nous mettre collectivement en mouvement en décidant le lancement d'un appel à maîtrise d'œuvre dès 2015 (choix d'une équipe d'architectes) qui aura en charge la réalisation de toutes les études de faisabilité tant techniques que financières jusqu'à un estimatif précis du montant des travaux. Le coût de l'étude est estimé à 200 000 euros. Il sera subventionné à 80 % par les pouvoirs publics.

Les conclusions de cette étude nous permettront de disposer de tous les éléments, en particulier financiers, dont nous avons besoin **avant de prendre une décision définitive** sur le lancement de cette opération, complexe mais passionnante.

Sans attendre les résultats de l'étude, nous commençons avec Jacques Levard, qui aura plus spécifiquement en charge ce dossier au sein du Conseil municipal, à rechercher toutes les pistes de financement possibles, des plus classiques et les mieux connues que sont l'Etat, la Région, le Département, sans oublier l'Europe, aux plus innovantes que sont les privés par des donations, des fondations (du patrimoine), du mécénat d'entreprise ou autres.

L'objectif clairement affiché est de réduire au maximum la participation du budget communal pour cette opération qui ne doit, à elle seule, ni obérer les autres besoins et services

de nos concitoyens (voirie, école, équipements, etc.), ni « plomber » pour une décennie au moins toute capacité d'investissement sur un autre projet. Notre détermination à réussir cette restauration est totale mais notre lucidité à la mettre en œuvre, si et seulement si les conditions financières sont acceptables, est tout aussi intacte.

Les habitants de la Commune seront naturellement étroitement associés à cette opération.

Le Maire
Yves Gary

Infos diverses

CHIENS ERRANTS

Suite aux plaintes de certains habitants de la présence de chiens errants dans le village, et après que l'un d'entre eux se soit fait mordre, il est rappelé aux propriétaires de ne pas laisser leurs chiens en liberté sans surveillance dans le village.

Cette situation trouble la tranquillité des habitants et peut s'avérer menaçante pour leur sécurité.

Par ailleurs, nous vous rappelons que les animaux errants sont placés à la fourrière de Brive, et y sont maintenus aux frais du propriétaire qui dispose d'un délai de huit jours pour les réclamer. Pour récupérer un animal, le propriétaire devra déboursier 50 € plus 10 € par jour supplémentaire. Si l'animal n'a pas été réclamé au-delà du délai de 8 jours, il est considéré comme abandonné et remis à la SPA. Les propriétaires des animaux identifiés restent néanmoins redevables des frais de mise en fourrière et de garde et peuvent faire l'objet de poursuites pénales pour abandon d'animaux.

SIRTOM

La nouvelle gestion de la collecte des ordures ménagères, mise en œuvre laborieusement par le SIRTOM, est à Turenne terminée à 99%.

La commune dispose de deux points de regroupement, avec plusieurs containers de tri : l'un à proximité du local technique (route de l'école), et l'autre à Turenne Gare, près de l'étang de pêche.

Par ailleurs, des containers à clef qui remplacent les containers habituels ont récemment été installés dans le bourg. Pour les propriétaires de résidences secondaires ou les personnes intéressées, il est possible de demander un badge à la mairie.

Une nouvelle étape, avec une part du coût incitative pour favoriser ceux qui font le plus d'efforts dans le domaine du tri est actuellement à l'étude par le SIRTOM. Sa mise en œuvre est néanmoins compliquée et sujette à caution, il conviendra de rester très vigilant.

LE MONUMENT AUX MORTS

Se Souvenir...

Nous avons dernièrement célébré, comme à l'accoutumée, le 11 novembre : il y a 100 ans commençait cette « guerre civile européenne » qui anéantit tant de vies et de villages ; le monde rural aura bien du mal à s'en remettre, car l'essentiel des soldats en provenait. En effet, c'était à l'époque la première réserve d'hommes rapidement disponibles, alors que très vite, les ouvriers, nécessaires pour faire fonctionner les usines, étaient rappelés à leur poste de travail.

La Commune de Turenne a bien sûr été frappée par le conflit : le Monument aux Morts est là pour nous conduire au souvenir, et son emplacement actuel, à l'un des carrefours les plus fréquentés, attire le regard et la compassion. Le monument a été voulu par Monsieur Grangier, Maire, dès 1919, et son financement largement obtenu par les efforts de la population, appuyé par des subventions et des donations venant de divers points du pays. De plus, des activités ont été organisées pour trouver des fonds par l'école, les religieuses présentes alors, le Comité des Fêtes.

L'œuvre a été poursuivie par un nouveau Maire, Monsieur Trespeuch, qui conduira l'opération à bonne fin, jusqu'à l'inauguration, le 8 avril 1923. Ce fut une grande fête, présidée par le Ministre des Finances, Monsieur de Lasteyrie, à laquelle participèrent de nombreuses personnalités, et bien sûr, le 126^{ème} Régiment d'Infanterie de Brive, comme nous le faisons encore aujourd'hui.

Le monument fut conçu et réalisé par deux artistes liés à la Corrèze et à Turenne : William Fel (dessin) et Louis Robert Pradel (sculpture). Tous deux connurent de nombreux succès dans leur discipline jusqu'à leur décès dans les années 50.

Mais Turenne alla plus loin dans le souvenir en participant, dans les années 60, à l'édification du Mémorial de Verdun. Nous avons retrouvé dans les archives ce précieux témoignage, signé par Maurice Genevoix, de l'Académie Française, écrivain combattant (lire « Ceux de 14 », notamment).

Quand nous passons devant le monument aux morts, à nos morts, ayons toujours une pensée pour ceux dont la vie et la jeunesse ont toujours manqué à leur famille et à la France.



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



Comme chaque année, la Cérémonie du 11 Novembre a rassemblé une assistance importante. Anciens Combattants, porte-drapeaux, militaires du 126^{ème} Régiment d'Infanterie de Brive, élus, enfants accompagnés de leur Directrice et de l'équipe enseignante et de nombreux Turennois sont venus honorer ceux qui se sont battus et sont morts pour la France.

Le mot du Maire, la lecture du message du Ministre délégué aux anciens combattants et du Président national des Anciens combattants ont été prononcés avant l'appel solennel des morts.

Après la minute de silence, l'assistance et les enfants ont chanté la « Marseillaise », avec toujours la même émotion.

Deux gerbes ont été déposées devant le Monument aux Morts.

Tous les participants ont été conviés au verre de l'amitié offert par la municipalité à la Salle Polyvalente.



Photos H. Crespel



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Tous les établissements recevant du public (ERP) doivent se mettre aux normes afin que toutes les installations soient accessibles et ouvertes à tous quel que soit le type de handicap, physique, sensoriel, cognitif. Ces mesures ne concernent pas seulement les personnes en fauteuil roulant, mais également les personnes âgées, les femmes enceintes, les familles avec poussette ou encore les personnes malvoyantes...

Votée il y a dix ans, la loi du 11 février 2005 impose la mise en accessibilité pour le 1er janvier 2015, mais un délai supplémentaire d'un à trois ans a été proposé en échange d'un engagement formel dans un document détaillant les travaux à réaliser ainsi que leur coût. Le montant des travaux souvent très élevé et les modalités de financement inquiètent.

Cet agenda devra être déposé en mairie avant le 27 septembre 2015. Tout le monde est concerné, aussi bien les collectivités que les établissements privés de 1ère à 4ème catégorie (susceptibles de recevoir 300 personnes et plus) ou de 5ème catégorie comme un cabinet médical, un restaurant, un commerce ou les chambres d'hôtes et gîtes de plus de 5 chambres. Il existe des dérogations en cas d'impossibilité technique ou de préservation du patrimoine architectural, de classement en bâtiment historique. Des prêts peuvent être accordés par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le public et par BpiFrance (Banque Publique d'Investissement) ou la Banque Populaire par exemple pour les privés.

*Vous trouverez davantage d'informations sur :
www.developpement-durable.gouv.fr/-Accessibilite-.html*

Hélène Crespel

DEMOGRAPHIE
(du 30 Septembre au 11 Décembre 2014)

Naissances :

Marius, Michel, Philippe **DAVID**, né le 3 novembre 2014 à Brive (19)
Domicilié « Laboual » 19500 TURENNE

Evana **DE LECA**, née le 7 novembre 2014 à Brive (19)
Domiciliée « Avenue de la Gare » 19500 TURENNE

Mariages :

Néant.

Décès :

Manuel, Joaquim **LEAL**, décédé le 2 décembre 2014 à Brive (19)